



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 27 mars 2026

Le jeudi 2 avril 2026, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni Hôtel de Ville 14, rue Fortuné-Charlot en séance publique, à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 31

VOTANTS : 35

Étaient présents :

Miloud GOUAL, Bastien REDDING, Marine CARPENTIER, Franck GUILLEMIN, Adelaïde HAMITI, Anissa BOUGEANT, Hafid IABASSEN, Dalila KHORBI, Casimir PIERROT, Marie-Claire LETY, Marylène DELAPLACE, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Giraud PAYET, Stéphane LARTIGUE, Gérald BOUTEILLÉ, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Nassira BENOUARI, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Mustafa HECIMOVIC, Samir AMAOUCHE, Irina CARMINE, Jennifer EL OUARDANI, Jennifer SKIBINE, Manuela MELO, Fabrice MESNAGE, Régis PEDANOU, Florence MARQUES, Sophie VINCENT

Excusés ayant donné pouvoir :

Mohamed BOUROUIS donne procuration à Franck GUILLEMIN,
Uriell MARQUEZ donne procuration à Gérald BOUTEILLÉ,
Thibault PETIT donne procuration à Marine CARPENTIER,
Toufik LAADJAL donne procuration à Régis PEDANOU

Secrétaire :

Bastien REDDING

Objet : Commission de délégation de services publics : Élection des membres

Il est rappelé que la Commune doit mettre en place une commission de délégation de services publics, qui intervient dans les procédures de passation des contrats de concession de délégation de services publics.

Cette commission dispose d'un rôle consultatif et a pour mission de donner un avis sur les candidatures et les offres des candidats, ainsi que sur les avenants à un contrat de concession entraînant une augmentation du montant global du contrat supérieure à 5 %.

La commission est composée du Maire ou de son représentant, Président, et de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

L'élection des membres de cette commission a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par délibération du conseil municipal en date du 2 avril 2026, le Conseil municipal a fixé les conditions de dépôts des listes.

Les listes qui ont été déposées sont les suivantes :

1- Liste « Ensemble pour Montigny » :

Membres titulaires :

- Monsieur Casimir PIERROT
- Monsieur Hafid IABASSEN
- Monsieur Giraud PAYET
- Madame Tina RAMAH

Membres suppléants :

- Madame Jennifer EL OUARDANI
- Monsieur Landry PERQUIS
- Monsieur Housman BATHILY
- Madame Diénabou KOUYATE

2- Liste « Montigny pour tous » :

Membre titulaire :

- Madame Manuela MELO

Membre suppléant :

- Madame Florence MARQUES

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de services publics.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1414-2 et suivants, L. 2121-21, L. 2121-29 et D. 1411-3 et suivants,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 2 avril 2026 portant Commission de délégation de service public – Fixation des modalités de dépôt des listes,

Considérant que la Commune doit mettre en place une commission de délégation de service public, qui a pour mission de donner un avis sur les candidatures et les offres des candidats, ainsi que sur les avenants à un contrat de concession de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global du contrat supérieure à 5 %,

Considérant que l'élection des membres de cette commission a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission de délégation de service public,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont candidats pour être membres de la Commission de délégation de service public, les listes suivantes :

1- Liste « Ensemble pour Montigny » :

Membres titulaires :

- Monsieur Casimir PIERROT
- Monsieur Hafid IABASSEN
- Monsieur Giraud PAYET
- Madame Tina RAMAH

Membres suppléants :

- Madame Jennifer EL OUARDANI
- Monsieur Landry PERQUIS
- Monsieur Housman BATHILY
- Madame Diénabou KOUYATE

2- Liste « Montigny pour tous » :

Membre titulaire :

- Madame Manuela MELO

Membre suppléant :

- Madame Florence MARQUES

Nombre de bulletins :	35
Bulletins blancs :	0
Bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	35
Nombre de siège à pourvoir :	5
Quotient électoral :	7

Ont obtenu :

Liste « Ensemble pour Montigny » : **29 voix**

Liste « Montigny pour tous » : **6 voix**

Sont désignés comme membres titulaires de la Commission de délégation de service public de la commune de Montigny-lès-Cormeilles :

Liste « Ensemble pour Montigny »

- **Monsieur Casimir PIERROT**
- **Monsieur Hafid IABASSEN**
- **Monsieur Giraud PAYET**
- **Madame Tina RAMAH**

Liste « Montigny pour tous »

- **Madame Manuela MELO**

Sont désignés comme membres suppléants de la Commission de délégation de service public de la commune de Montigny-lès-Cormeilles :

Liste « Ensemble pour Montigny »

- **Madame Jennifer EL OUARDANI**
- **Monsieur Landry PERQUIS**
- **Monsieur Housman BATHILY**
- **Madame Diénabou KOUYATE**

Liste « Montigny pour tous »

- **Madame Florence MARQUES**

Article 2 : De prendre acte que Monsieur le Maire est Président de droit de la Commission de délégation de service public, et qu'il pourra se faire représenter par un élu du Conseil municipal, habilité à cet effet par un arrêté.

Article 3 : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil -95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Pour le Maire,
La Conseillère municipale
déléguée,



Jennifer SKIBINE

Mis en ligne sur le site internet de la commune le : 03 avril 2026.